

MEMBRES DES COMMISSIONS NON PERMANENTES

Le Conseil de ville nomme les membres qui siègent dans les commissions municipales non permanentes conformément aux articles 52 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier et 38 du Règlement des commissions permanentes.

	PAGE
Commission de rénovation et assainissement du complexe des Halles de gymnastique _____	2
Commission temporaire "Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral" _____	2
Commission spéciale "Maison de la Musique" _____	2
Commission temporaire "Pour une politique communale orientée développement durable" _____	3



COMMISSION DE RÉNOVATION ET ASSAINISSEMENT DU COMPLEXE DES HALLES DE GYMNASTIQUE (11 membres)

	Prénom	Nom	Parti	Fonction
Monsieur	Christian	Schluep	PLR	ancien membre CM
Monsieur	Olivier	Zimmermann	PS	membre CM
Monsieur	Michel	Bastardo	PLR	ancien membre com. gestion et inst.
Monsieur	Vital	Carnal	PS	membre com. bât. et infras.
Monsieur	Vincent	Brahier	PLR	membre com. bât. et infras.
Monsieur	Ludovic	Zürcher	PLR	ancien membre com. gestion et inst.
Monsieur	Michel	Meyer	ARC	membre com. bât. et infras.
Monsieur	Alexandre	Berberat	ARC	ancien membre com. bât. et infras.
Madame	Jessica	Renfer		voix consultative S BAT
Monsieur	Hugo	Figueiredo	PLR	membre com. finances
Monsieur	Eric	Achermann	PLR	ancien membre com. équipement
Monsieur	Sébastien	Chervet		représentant Ecole secondaire
Monsieur	John	Nappiot		voix consultative CONCIERGE HALLES DE GYM. sur INVITATION

Le Cahier des charges de la commission de rénovation et assainissement du complexe des Halles de gymnastique, ainsi que la nomination des membres de la commission de rénovation et assainissement du complexe des Halles de gymnastique, ont été décidés par le **Conseil municipal de Saint-Imier, dans sa séance du 8 juillet 2014.**

Différents changements sont intervenus par la suite (remplacements, changements de législature).

Actuellement (législature 2019-2022) la commission de rénovation et assainissement du complexe des Halles de gymnastique est représentée comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

COMMISSION TEMPORAIRE "VOTATIONS COMMUNALES : CONSTAT, UNE FAIBLE PARTICIPATION DU CORPS ÉLECTORAL" (7 membres)

	Prénom	Nom	Parti	Fonction
Monsieur	Corentin	Jeanneret	PLR	membre CM
Madame	Florine	Pessotto-Bueche *	ARC	membre
Monsieur	Swann	Thommen *	ARC	vice-président
Madame	Nathalie	Fiechter *	PS	secrétaire
Monsieur	Vital	Carnal *	PS	membre
Madame	Gisèle	Tharin *	PLR	membre
Monsieur	Denis	Gerber *	PLR	président

* nomination par le Conseil de ville de Saint-Imier. Les membres sont inscrits selon l'ordre de leur nomination lors du **Conseil de ville du 9 mai 2019.** ** En cas de remplacement, le membre nouvellement nommé prend la place du démissionnaire.

COMMISSION SPECIALE "MAISON DE LA MUSIQUE" (6 membres)

	Prénom	Nom	Parti	Fonction
--	--------	-----	-------	----------

Monsieur	Patrick	Tanner	ARC	Information bientôt disponible
Monsieur	Olivier	Zimmermann	PS	Information bientôt disponible
Monsieur	Corentin	Jeanneret	PLR	Information bientôt disponible
Madame	Florine	Pessotto-Bueche *	ARC	Information bientôt disponible
Monsieur	Michel	Ruchonnet *	PS	Information bientôt disponible
Monsieur	Yann	Doutaz *	PLR	Information bientôt disponible

* nomination par le Conseil de ville de Saint-Imier. Les membres sont inscrits selon l'ordre de leur nomination lors du **Conseil de ville du 5 septembre 2019**. ** En cas de remplacement, le membre nouvellement nommé prend la place du démissionnaire.

COMMISSION TEMPORAIRE "POUR UNE POLITIQUE COMMUNALE ORIENTÉE DÉVELOPPEMENT DURABLE" (7 membres)

	Prénom	Nom	Parti	Fonction
Madame	Josika	Iles	ARC	membre CM
Madame	Danika	Perret *	ARC	membre
Monsieur	Swann	Thommen *	ARC	président
Madame	Mélanie	Lambert *	PS	secrétaire
Monsieur	Gerolamo	Pepe *	PS	membre
Monsieur	Mathias	Nikles *	PLR	vice-président
Monsieur	Yves	Rochat *	PLR	membre

* nomination par le Conseil de ville de Saint-Imier. Les membres sont inscrits selon l'ordre de leur nomination lors du **Conseil de ville du 24 octobre 2019**. ** En cas de remplacement, le membre nouvellement nommé prend la place du démissionnaire.